

ADUX S.A

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

(Assemblée générale du 20 novembre 2019)

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

(Assemblée générale du 20 novembre 2019)

Aux Actionnaires
AdUX S.A.
101-109, rue Jean Jaurès
92300 Levallois-Perret

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration et dont nous avons été avisés en date du 17 octobre 2019 en application de l'article L.225-40 du code de commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de prestation de services entre AdUX S.A. et Azerion Holding B.V. le 1^{er} octobre 2019

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2019 2019 a autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre votre Société et Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes support de votre Société assistent les équipes d'Azerion Holding B.V. dans la mise en place de supports marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales.

✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le groupe Azerion.

Convention de prêt consentie par la société Azerion Holding B.V. à AdUX S.A. signée le 28 mars 2019:

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 27 mars 2019 a autorisé la signature des conventions de prêt avec Azerion Holding B.V. pour un montant de 285 000 euros, à échéance 31 décembre 2019. Le taux d'intérêts de référence appliqué pour le calcul du taux de rémunération prend en compte l'EURIBOR 3 mois du dernier jour de chaque trimestre majoré de 1,5%. Le 15 octobre 2019, un avenant à cette convention a été signé afin de permettre une exigibilité anticipée en cas d'augmentation de capital de la société.

✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Ce prêt correspond à une « avance du complément de prix minimum devant être versé le 31 décembre 2019 par la société Azerion à la société AdUX dans le cadre de la cession des filiales AdUX Belgium et AdUX Portugal ».

Convention de prêt consentie par la société Azerion Holding B.V. à AdUX S.A. signée le 7 juin 2019 :

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 6 juin 2019 a autorisé la signature des conventions de prêt avec Azerion Holding B.V. pour un montant de 300 000 euros, à échéance 31 décembre 2020. Le taux d'intérêts de référence appliqué pour le calcul du taux de rémunération prend en compte l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,5%. Le 15 octobre 2019, un avenant à cette convention a été signé afin de permettre une exigibilité anticipée en cas d'augmentation de capital de la société.

✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« Ce prêt permet à la société de faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie. »

Convention de prêt consentie par la société Azerion Holding B.V. à AdUX S.A. signée le 22 juillet 2019:

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 22 juillet 2019 a autorisé la signature des conventions de prêt avec Azerion Holding B.V. pour un montant de 180 000 euros, à échéance 30 juin 2021. Le taux d'intérêts de référence appliqué pour le calcul du taux de rémunération prend en compte l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,5%. Le 15 octobre 2019, un avenant à cette convention a été signé afin de permettre une exigibilité anticipée en cas d'augmentation de capital de la société.

✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« Ce prêt permet à la société de faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie. »

Convention de prêt consentie par la société Azerion Holding B.V. à AdUX S.A. signée le 9 septembre 2019:

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 8 septembre 2019 a autorisé la signature des conventions de prêt avec Azerion Holding B.V. pour un montant de 275 000 euros, à échéance 30 juin 2021. Le taux d'intérêts de référence appliqué pour le calcul du taux de rémunération prend en compte l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,5%.

✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« Ce prêt permet à la société de faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie. »

Convention de prêt consentie par la société Azerion Holding B.V. à AdUX S.A. signée le 4 octobre 2019:

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 3 octobre 2019 a autorisé la signature des conventions de prêt avec Azerion Holding B.V. pour un montant de 125 000 euros, à échéance 30 juin 2021. Le taux d'intérêts de référence appliqué pour le calcul du taux de rémunération prend en compte l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,5%.

✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« Ce prêt permet à la société de faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie. »

Conventions de cessions de titres de participation par votre société à Azerion Holding B.V.

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2019 a autorisé la signature des conventions de cession de 100% des titres de participations détenus par votre Société dans la filiale Hi Media Deutschland AG avec la société Azerion Holding B.V.

✓ Modalités :

La convention fixe un prix de 1 840 909,09 euros avec un paiement selon les modalités suivantes :

- 30 909,09 euros en comptant
- 1 810 000 euros par compensation avec la dette de votre Société envers Hi Media Deutschland AG

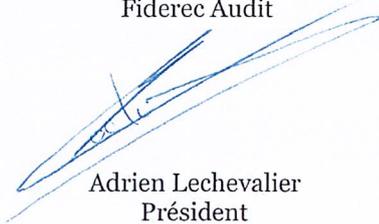
✓ Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« La convention portant sur la cession d'une régie publicitaire historique permet au groupe AdUX de finaliser le recentrage de ses activités de Marketing digital » .

Fait à Boulogne-Billancourt et à Neuilly-sur-Seine, le 22 octobre 2019

Les commissaires aux comptes

Fiderec Audit



Adrien Lechevalier
Président

PricewaterhouseCoopers Audit



Bertrand Baloche